

quer l'extension des services de secrétariat qui sont désormais accessibles aux députés de tous les partis, l'extension de l'usage du téléphone grâce à de nouvelles lignes interurbaines et secondaires et enfin, la prise en charge de certains frais de transport, ce qui facilite les choses pour les députés.

Je suis heureux de voir que la Commission Beaupré va examiner la situation des membres du Parlement et étudier d'autres suggestions encore pour rehausser le rôle des députés, comme de leur fournir une aide dans leur circonscription et de meilleures installations ici. Ces dernières étaient pour nous un objet de souci et nous avons recouru à la collaboration du député de Saint-Jean-Albert (M. Bell). De notre côté, nous nous sommes efforcés de trouver d'autres moyens pour mettre plus d'espace à la disposition des députés des deux côtés de la Chambre, ce qui leur permettrait de mieux accomplir leur travail de bureau.

• (4.30 p.m.)

Le chef de l'opposition a fait allusion au tableau de présence. S'il veut en parler avec son ami, le député de Peace River (M. Baldwin) ou avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il va découvrir, je pense, que ce régime n'a pas été introduit sans consultation. Je ne dirai pas que les députés d'en face étaient d'accord, mais on sait qu'ils ne sont pas d'accord sur nombre d'autres changements que nous avons jugé nécessaires d'opérer pour améliorer le fonctionnement du gouvernement. Mais cette question a été discutée à fond à la fin de l'été 1968 et le régime n'a certes pas été introduit sans que l'opposition ait au préalable été mise au courant des intentions du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je reconnais que ce changement n'a pas été opéré en dehors de notre connaissance, mais il n'est pas juste de dire qu'il y a eu consultation. Nous nous y sommes opposés, mais le gouvernement avait décidé d'aller de l'avant de toute façon.

L'hon. M. Macdonald: Si le député a pu formuler des objections, c'est qu'il a été consulté. Comme il le sait très bien, je l'ai moi-même consulté. Les députés ont beau dire, il n'en reste pas moins que la période des questions n'a pas le moins du monde été raccourcie. La Chambre, dans son ensemble, a consenti à la limitation de la durée de la période des questions et on peut dire, avec raison, je crois, que, depuis l'établissement du tableau de présence, jamais le nombre des députés voulant poser des questions aux ministres n'a

[L'hon. M. Macdonald.]

été inférieur au nombre de ceux qui pouvaient se faire entendre pendant le temps disponible. Autrement dit, l'occasion de poser des questions existait bien. L'absence de certains ministres n'a pas ralenti la période des questions; s'il y a eu ralentissement, ce ne serait pas plutôt le manque d'à-propos et de concision des questions posées par les députés qui en serait la cause?

Puis-je me reporter brièvement à l'allégation du chef de l'opposition voulant qu'on ne donne pas les renseignements demandés? Je lui rappellerai une remarque qu'on peut, je crois, attribuer au député de Winnipeg-Nord-Centre, selon laquelle la période des questions ne serait pas une période d'information mais une espèce de guerre politique. Quiconque examine objectivement les questions posées, ou le comportement, par exemple, de l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings (M. Hees) ou du chef de l'opposition lui-même, admettrait volontiers qu'ils cherchaient beaucoup moins à obtenir des renseignements qu'à faire consigner certains propos au compte rendu ou à en avoir l'air.

Une voix: C'est absurde.

L'hon. M. Macdonald: Que personne ne se laisse bernier par ce qui se passe vraiment à la période des questions. C'est bel et bien une sorte de débat politique.

M. Valade: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cet après-midi j'ai posé une question précise au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Je lui ai demandé quel rôle spécial il songeait à confier à la délégation québécoise à la conférence de Niamey, mais le ministre a refusé de me répondre. Cela prouve que le leader du gouvernement à la Chambre fait erreur.

L'hon. M. Sharp: A propos de la même question de privilège, puis-je dire que je n'ai jamais refusé de donner des renseignements. Toutefois, la présidence a parfois rejeté des demandes semblables de la part du député parce que l'on n'est pas censé me demander une opinion. J'ai interprété sa question comme un indice qu'il approuvait la division du Canada.

L'hon. M. Macdonald: Rien ne pourrait mieux me donner raison que l'intervention du ministre. Je n'insisterai pas davantage.

On a soulevé le sujet des réponses aux questions par écrit. A cet égard, les chiffres sont significatifs. A l'exception de deux sessions dans l'histoire de notre Parlement—dont l'une presque deux fois plus longue que l'ac-